

La g@zette

du Valbonnais

N° 217 – Janvier 2026

Fiat lux « que la lumière soit » **et la lumière fut**



Force & Lumière, société électrique
de Valbonnais, au Moulin de la Roche





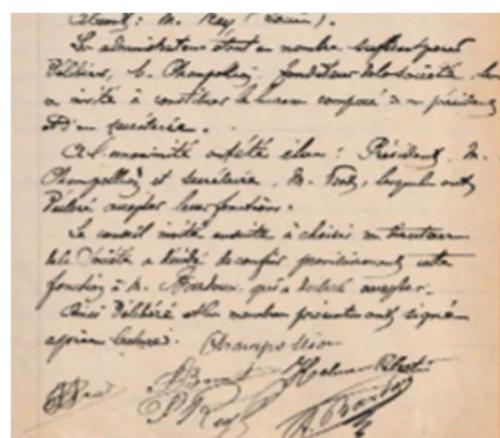
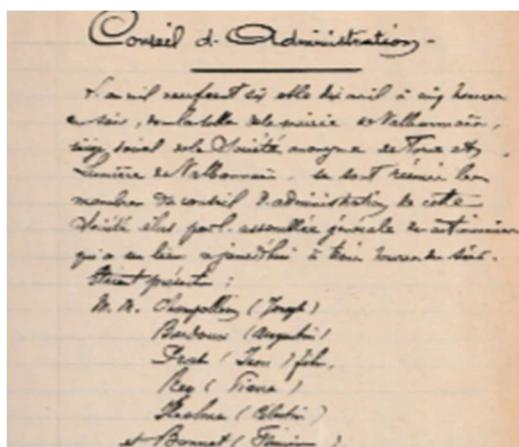
Jean Jacques Delclos y a rencontré la fée électricité, à l'aube du XX^e siècle...

Nous sommes en 1906 à Valbonnais. Et plus précisément - rendons à César ce qui est à César et à La Roche ce qui est à Champollion – au célèbre hameau de La Roche. Joseph Champollion y est notaire respecté, propriétaire aisné et notable...éclairé !

En ce début de XX^o siècle, la grande révolution c'est l'éclosion de « la fée électricité ». Les grandes villes découvrent l'efficacité de l'éclairage public électrique, Paris a fait une première expérience en 1878, à partir de 1890 les grandes villes s'en équipent, et peu à peu se développe l'idée d'équiper aussi les entreprises et les particuliers. A partir de 1905 commence timidement, dans les centres urbains, l'installation de ce qu'on nomme « la lampe populaire » dans les logements. Des sociétés se créent pour produire distribuer l'électricité et installer une lampe par logement ! le compteur n'existe pas, l'usage de la lampe unique n'est autorisé que tôt le matin et le soir jusqu'à 23 heures. Cependant, le monde rural est encore à l'écart de cette révolution et la bougie reste la norme.

Le législateur doit organiser cette évolution. Ça sera la Loi du 15 juin 1906 posant le principe que la distribution d'électricité est une concession de Service Public de compétence communale et organisant timidement la distribution.

Revenons à La Roche. Dans les vallées alpines, l'abondance des rivières, la déclivité importante ont très vite permis de fabriquer de l'électricité et Joseph Champollion va avoir une idée audacieuse et... lumineuse : produire et distribuer de l'électricité à Valbonnais. Avec quelques amis, il va créer la Société Anonyme de Force et Lumière de Valbonnais qui va réunir sa première assemblée générale le 10 avril 1906 à trois heures du soir, en mairie. Dans la foulée, le jour même à cinq heures du soir va se réunir le premier Conseil d'Administration. C'était le début d'une grande aventure que je vais tenter de relater ici.



Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration (CA du 10 avril 1906)



La Mairie de Valbonnais, siège social de la S.A. Force et Lumière de Valbonnais...

Conseil d'Administration

L'an 1906 et le 10 avril à cinq heures du soir, dans la salle de la mairie de Valbonnais, siège social de la « société anonyme de Force et Lumière de Valbonnais », se sont réunis les membres du conseil d'administration de cette société élus par l'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu aujourd'hui à trois heures du soir.

Étaient présents :

Monsieur Champollion (Joseph), Bardoux (Augustin), Prat (Léon) fils, Rey Pierre, Helme (Célestin) et Bonnet (Firmin). Absent : Monsieur Rey (Louis).

Les administrateurs étant en nombre suffisant pour délibérer, M. Champollion, fondateur de la société, les a invités à constituer le bureau composé d'un président et d'un secrétaire.

À l'unanimité ont été élus Président M. Champollion et Secrétaire M. Prat, lesquels ont déclaré accepter leurs fonctions.

Le conseil invité ensuite à choisir un directeur de la société a décidé de confier provisoirement cette fonction à M. Bardoux qui a déclaré accepter.

Ainsi délibéré, et les membres présents ont signé après lecture.

Les choses sérieuses pouvaient commencer.

Tout était à faire, acquérir des droits d'eau, construire une usine de production, trouver des clients, installer les lignes pour la distribution, former les usagers, la tâche était immense et plutôt inédite. Tout était à inventer, à expérimenter. Nos fondateurs étaient des pionniers.

Le Registre des délibérations du Conseil d'Administration qui nous est parvenu est un document d'une centaine de pages à la calligraphie parfaite qui retrace scrupuleusement la vie de cette société, réunion après réunion, sur toute la durée de sa vie, de 1906 à 1938. Pour une grande partie, il développe la comptabilité, les bilans et la vie sociale et financière de la structure. Cet aspect austère n'est pas celui que j'ai choisi de présenter ici, mais ces délibérations relatent aussi la naissance et le développement de l'électrification de notre vallée, avancée majeure dans notre civilisation, avec ses découvertes, ses problèmes et leurs solutions. Ce sont autant d'anecdotes qui illustrent aussi la vie quotidienne au début du XX^e siècle à Valbonnais et à ce titre retiennent aujourd'hui encore notre intérêt et méritent leur place dans la G@zette.

Plusieurs solutions s'offraient pour présenter cette épopee. J'ai choisi le strict respect de la chronologie, en reprenant in extenso le texte original des délibérations retenues afin de garder le ton de l'époque. On y reconnaîtra un style très juridique, les secrétaires successifs étant notaires, huissiers ou greffiers, peut être déroutant pour les non- initiés mais, in fine, clair, précis et efficace.

Ouvrons donc ce registre et plongeons dans cette saga.

La première obligation était de se mettre en règle juridiquement et de s'assurer de la concession communale de l'éclairage public.

Ce fut l'objet du **Conseil d'Administration du 14 avril 1906 :**

L'an 1906 et le 14 avril à Valbonnais dans la salle de la mairie, siège social de la société, le conseil d'administration de ladite société s'est réuni sous la présidence de Monsieur Champollion et sur convocation. Tous les membres du conseil étant présents le président a exposé qu'il y avait lieu de demander à la Commune de Valbonnais la concession de l'éclairage public et particulier de la Commune, celle de transporter et louer de la force électrique et a délégué à cet effet le directeur de la société pour traiter avec la Commune dans les meilleures conditions pour la société.

Le conseil, ouï l'exposé qui précède, est d'avis de donner tous pouvoirs au directeur de la société pour dresser de concert avec le conseil municipal de Valbonnais le cahier des charges et conditions de l'éclairage public et particulier de la commune pour une durée d'au moins 29 ans ainsi que le transport, la location de la force électrique et d'obtenir de la commune en compensation d'un abaissement du tarif du loyer municipal une concession de 220 poteaux à prendre dans les bois communaux.

Il fallait aussi et surtout produire de l'électricité hydraulique. Pour cela il était nécessaire de disposer d'une chute d'eau, des droits y attachés et d'acquérir du matériel idoine.

L'an 1906 et le 29 avril à Valbonnais les membres du conseil d'administration de la société se sont réunis sous la présidence de Monsieur Champollion. Tous les membres étant présents et après avoir examiné en détail tous les projets présentés, il a été adopté à l'unanimité :

1° d'acquérir la chute Roux au prix maximum de 2000 Fr. avec charge de fournir au vendeur trois lampes de 16 bougies gratuitement y compris la pose (...) sous la condition qu'il fournirait l'eau chaque jour la demie heure avant la nuit jusqu'à demie heure après le jour.

2° de commander la turbine avec régulateur et tuyaux et tous les accessoires y compris pose à Monsieur Dumont de Ste Uze pour le prix forfaitaire de 5100 Fr.



3° et de traiter avec la société d'éclairage électrique de Paris pour la fourniture du matériel électrique haute tension au prix de 6800 Fr. y compris le tirage de la ligne.

Le conseil délègue tous pouvoirs à cet effet au directeur qui est chargé seul de signer le traité des commandes.

La chute d'eau convoitée était celle alimentant la scierie Roux, au moulin de La Roche, au bord de la route D 526, le canal qui capte l'eau de La Bonne existe encore, bien qu'il soit tari depuis quelques décennies.



On le voit, les investissements étaient très lourds et les travaux d'envergure !

Les droits d'eau limités dans le temps ne permettraient la production de houille blanche que du soir au matin, mais pas durant la journée. La mesure de la puissance était alors calculée en « bougies ». La bougie est une ancienne unité de mesure de l'intensité lumineuse, dont la valeur était établie en mesurant l'intensité d'une flamme d'un modèle spécifique de bougie.

Très vite l'usine devenait fonctionnelle et le réseau était installé, la vallée se couvrant des 220 poteaux coupés dans les bois communaux. Mais le budget était serré, la société devait trouver encore de l'argent et déjà l'indiscipline des usagers posait un problème. Nous verrons que ce sera une constante nécessitant toujours plus de contraintes. Il fallait réagir :

L'an 1907 et le 2 juin à deux heures du soir à Valbonnais les membres du conseil d'administration se sont réunis sur la convocation du président. En l'absence du président, Monsieur Rey est désigné pour présider la réunion conformément à l'article 18 des statuts de la société. Monsieur Rey expose au conseil que les travaux de construction des lignes électriques sont achevés à part la ligne de Chabrand, que pour faire face aux diverses dépenses il sera nécessaire d'emprunter une somme de 6000 Fr. ou d'augmenter le capital social de pareille somme par l'émission d'actions nouvelles et par suite il invite le conseil à donner son avis à ce sujet.

Le conseil, après avoir pris connaissance du décompte des travaux, a reconnu qu'il était indispensable de se procurer, pour faire face au déficit, une somme de 6000 Fr. et, après avoir examiné les avantages et inconvénients d'un emprunt et ceux de l'augmentation de capital social, a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de 6000 Fr. par une émission de 60 actions de 600 Fr. chacune qui seront réservées aux actionnaires sous réserve que cette décision soit ratifiée par l'assemblée générale.

M. Bardoux directeur de la société offre au conseil sa démission de directeur qui est acceptée et en remplacement nomme directeur M. Béthoux Auguste ici présent qui a déclaré accepter les fonctions. Sur proposition du président le conseil nomme M. Bardoux surveillant de l'usine électrique et des lignes et contrôleur des installations avec un traitement de 100 Fr. par an et fixe le traitement du secrétaire à 50 Fr. par an.

De plus le conseil décide qu'en cas de rupture de raccordement par la faute des abonnés les réparations resteront à la charge de ces derniers ainsi que le remplacement du plomb des coupe-circuits de l'intérieur des habitations, ceux de l'extérieur devront très devront être remplacés par le surveillant de l'usine au prix de 60,75 francs l'un aux frais de la société.



La fée électricité tirant le Progrès par la moustache

à suivre

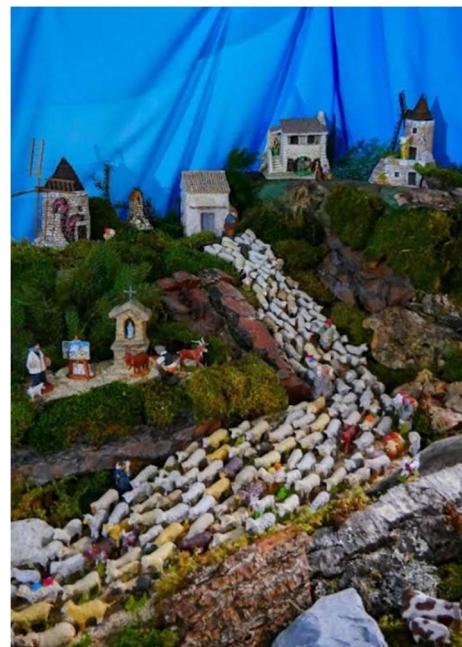


La petite chapelle du hameau de La roche à Valbonnais est devenue une habituée des événements marquants. Fondée en 1644, sous le vocable de la Nativité de la Vierge Marie, elle se distingue par sa baie principale ornée d'un élégant porche en tuf en arc en plein cintre, avec deux bases de pilastre en saillie, et son plafond lambrissé en caissons à 5 pans.

Durant des siècles, elle sera le théâtre d'événements souvent tendus, relatés dans la G@zette du Valbonnais, querelle entre les curés de Valbonnais et des Engelas, violente affaire du vœu de La Roche ... Le 26 thermidor an IV, elle sera vendue à Joseph Champollion comme bien national au risque d'être détruite, mais restituée aux habitants pour y exercer à nouveau le culte en 1809.



L
A
R
O
C
H
E





Depuis 2022, c'est l'écran parfait pour abriter au moment des fêtes de Noël une grande crèche « Provençalo-Dauphinoise ». Fidèles à la tradition, plus de 700 santons d'argile (de « santouns » petits saints) prennent place pour illustrer naïvement la nativité de Jésus Christ. Les bergers et leurs troupeaux, premiers témoins de l'événement, convergent vers l'étable à travers le petit peuple des campagnes, les petits métiers, les Rois mages, les « boumians », le Ravi... Tout ce petit peuple évolue dans un paysage imaginaire où se mêlent les montagnes des alpes, les collines Provençales, la garrigue, les champs de lavandes ou d'oliviers, la Camargue... L'entrée est libre, et petits et grands peuvent venir se plonger dans cet univers pour y retrouver l'esprit de Noël.

